

L'importance du Plan Communal de Sauvegarde
Numérotation des rues, à chacun son adresse
Déchets : installation des conteneurs enterrés



1^{er} semestre 2022

Campan Mag

L'action du CCAS
Agencement de Payolle
La Pumphack



Edito du Maire et des élus	P. 2
Plan Communal de Sauvegarde	P. 3
Être attentif les uns aux autres	P. 4
Je m'informe, je m'inscris	P. 5
Les risques sur la vallée	P. 6
Numérotation des rues	P. 7-8
À chacun son adresse	P. 9
Fleurissement des rues	P. 10
L'action du CCAS	P. 11
Les numéros essentiels, les rencontres du CCAS	P. 12
Vaccination - retour sur la gestion de la COVID19	P. 13
Un nouveau lotissement à Campan	P. 14
Les travaux	P. 15
Eau et assainissement - rénovation et évolution	P. 16
Aménagement de Payolle	P. 17
Accueil des camping-cars	P. 18
Les budgets de la commune	P. 19
État de la dette	P. 20
Campan, ville sportive	P. 21
Pumptrack - venez bondir	P. 22
Campan , tous les emballages se trient	P. 23
L'arrivée des conteneurs enterrés	P. 24
Un savoir-faire local	P. 25
Le coin ludique	P. 26

Édito du Maire et des élus



Chères Campanoises,
Chers Campanois,

Depuis notre élection, il y a bientôt 2 ans (déjà !), **nous avons privilégié l'action à la communication** de nos projets. Notre ambition étant «de **faire avant de raconter**». Bien que 3 réunions publiques ont été organisées cet automne et que quelques commissions participatives sont déjà au travail, **il fallait communiquer davantage ...**

C'est pourquoi un **service communication** existe depuis janvier 2022 **pour vous informer** à travers plusieurs supports : un **site web plus dynamique**, une **page Facebook** pour l'actualité, un **nouveau magazine avec 2 numéros/an**. Les choix politiques et le fonctionnement de la collectivité seront **au plus proche de vous**.

Les agents et les élus se sont investis avec les valeurs du service public pour traverser ces 2 dernières années : la *campagne de vaccination*, les renforts du service périscolaire, un déneigement optimisé, les actions du CCAS, ou bien encore *La Mairie joignable 24H/24 - 7J/7* pour répondre à vos urgences ...

Je tiens à tous vous remercier pour votre bienveillance ainsi que tous les professionnels sollicités sans oublier les bénévoles et le milieu associatif.

Lors des prochaines éditions seront aussi abordés des sujets sur lesquels nous sommes engagés : *notre place à La CCHB*, la mise en service du DAB, le projet vélo à Ste-Marie, l'organigramme et le recrutement de nouvelles compétences dans les services, un pôle éducation regroupé pour faire face aux réformes, la propriété du bâtiment RM et la démolition de la bergerie à La Mongie, la valorisation et la gestion des baux (principale recette de notre collectivité), le positionnement de Payolle étudié ce printemps avec nos voisins...

Restons passionnés et engagés pour notre vallée et gardons nos valeurs.

Campanoïsement vôtre,

Alexandre Pujo-Menjouet
Maire de Campan

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Parfois, gérer, c'est prévoir le pire, c'est anticiper et savoir réagir sans perdre de temps.

Dans le domaine de la sécurité civile, des événements nous rappellent régulièrement la **nécessité de savoir prévoir et organiser** les secours face à l'imprévu.

Que cela soit des situations hautement dramatiques comme la catastrophe AZF sur Toulouse, les **inondations** qui rythment l'actualité de nos régions mais aussi tous les **phénomènes climatiques** extrêmes tels que la **tempête** de 1999 ou les **chutes de neige** de 2015, voir même les risques d'attentat, tout amène à réfléchir à la **mise en place de plans d'actions** permettant d'appréhender en amont tous les problèmes que nous pourrions rencontrer.

Dans tous les cas, les attentes justifiées des citoyens, interpellent les autorités qui doivent faire face quoi qu'il arrive et qui se doivent d'apporter, dans l'urgence parfois, **des réponses à ces situations imprévues**. De part sa proximité, mais aussi de part le lien particulier qui unit le Maire à son

territoire, les citoyens se tournent en priorité vers les Mairies.

Ainsi, ces dernières se doivent d'être préparées à toutes les éventualités.

C'est le sens de la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 qui a donc créé les outils nécessaires pour le Maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile avec l'institution du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Ce document **détermine et fixe**, en fonction des risques connus dans une commune, **l'organisation** locale à déployer **pour faire face** à une crise mettant en danger ses habitants.

Il permet de **diagnostiquer** les aléas et les enjeux, de définir le plus précisément possible quels sont les

phénomènes prévisibles, leur emprise sur le territoire et quels sont les **risques encourus**.

Actualisé fréquemment, il recense les moyens matériels et humains d'un dispositif de diffusion d'alerte et ainsi prévoit les actions à mettre en place pour que la commune soit **capable de réagir de jour comme de nuit**.

*Organiser la sécurité des personnes
Alerter sur les risques encourus
Anticiper les actions à mettre en place
Sécuriser les personnes fragiles
Coordonner l'action des secours*

En effet, la commune doit **assurer la mise en service d'un dispositif efficace de diffusion** de l'alerte des populations. La commune de Campan a misé sur un **système d'envoi de SMS et de mails pour alerter** au plus tôt en cas de danger.

Elle a déployé sur son site internet, un outil spécifique permettant aux campanois et aux campanoises de se **recenser en ligne**. L'objectif étant de **recueillir un maximum de numéros de téléphones mobiles** afin de n'oublier personne en cas de crise.

PRÉVENIR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

L'enjeu majeur de cet outil repose sur une question simple : **comment prévenir la population ?** Désormais, c'est donc une phase plus pratique du plan qui est mise sur la table et travaillée.

Ces renseignements peuvent aussi être fournis directement par courrier ou par mail (mairie@campan.fr).

VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE !

Au-delà de ce **recensement nécessaire**, une attention particulière est portée aux personnes les plus fragiles. Une base de données spécifique leur est dédiée afin **d'orienter les secours** le plus rapidement possible vers leurs

Campan Mag - Je m'informe, je m'inscris

domiciles en prenant en compte leurs spécificités (maladie, handicap...) car il est important en cas de crise de n'oublier personne.

Un courrier leur a été adressé dans le courant du mois de Mars, des flyers et une campagne d'affichage auprès des professionnels de la santé de notre vallée a par ailleurs été réalisée afin de les sensibiliser.

Je m'informe Je m'inscris



www.campan.fr

Les risques au sein de la vallée - Campan Mag



Mouvement de terrain

Évacuer les bâtiments
Rejoindre les lieux de regroupement



Séisme

Intérieur : se mettre sous un meuble solide
Extérieur : s'éloigner des bâtiments



Avalanche

Se mettre à l'abri si possible
Fuir latéralement à la coulée

Feu de forêt

S'éloigner dos au vent
Informez les pompiers
Respirer à travers un linge humide



Tempête

Rester chez soi
Limiter vos déplacements
Mettre plusieurs couches de vêtements



Inondation

Couper gaz et électricité
Fermer portes et fenêtres
Se réfugier sur un point haut



Les numéros d'urgence

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE
PERMETTENT DE JOINDRE
GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24



SAMU



**POLICE
SECOURS**



**URGENCE
TÉLÉPHONE MOBILE**

05



POMPIERS



**URGENCE
PERSONNES SOURDES OU
MALENTENDANTES**

06

Une adresse pour chacun

Depuis 2017, la municipalité de Campan s'est engagée dans un **vaste projet d'adressage des rues**. La commune s'est associée aux services de La Poste dans cette réflexion afin d'optimiser le résultat.

Sur notre commune de Campan, et principalement dans les villages, **seuls les lieux-dits faisaient office d'adresse**. Cela représente un enjeu important à l'heure de la multiplication des services de livraison, mais aussi un

enjeu touristique pour les nombreux gîtes de la Vallée qui **peuvent être difficiles à localiser** pour les visiteurs venus découvrir notre patrimoine géographique et culturel.

En effet, **l'adresse** est devenue en peu d'années une **donnée importante d'intérêt**, avec la généralisation des services de géolocalisation.

Elle est **devenue indispensable** aux citoyens, aux collectivités territoriales, aux acteurs économiques, aux services de secours, aux services à la personne tout comme pour l'accès à de nouveaux services comme l'internet à très haut débit.

Accélérer les interventions des secours (Pompiers, SAMU, gendarmerie...)
Améliorer les supports techniques (eaux, électricité et télécommunications)
Faciliter les recherches d'adresses, les livraisons et le service postal
Permettre le déploiement de la fibre optique.

La numérotation métrique

Les numéros définis pour chaque habitation correspondent à **la distance (calculée en mètres) entre le début de la rue, appelé «point zéro» (mairie, église...)** et **le début de la parcelle**. Cette numérotation tient compte également des côtés pairs et impairs.

Elle est **particulièrement adaptée** aux zones moins urbanisées et offre de **nombreux avantages** comme la possibilité d'intercaler facilement des habitations. Cela permet aussi d'**éviter au maximum l'utilisation de numéros BIS et TER**. De plus, cela **facilite** les recherches des **services d'urgence** en cas de besoin.

Quels impacts pour les campanois ?

Ces nouveaux noms et/ou numéros de rues **doivent être communiqués auprès de vos interlocuteurs et expéditeurs**.

Pour vous faciliter la tâche, le site www.service-public.fr vous propose de réaliser votre déclaration de modification d'adresse en ligne et d'en



informer les principaux organismes (CPAM, CAF, La Poste, EDF...)

- Le **certificat d'immatriculation** de votre véhicule doit être modifié (gratuitement) auprès des services de la Préfecture.
- **Vos documents d'identité**, carte d'identité, passeport et permis de conduire, restent valides.



Campan Mag - À chacun son adresse

Vous êtes propriétaire

- Votre nouvelle adresse vous a été communiquée par courrier il y a désormais quelques semaines. Pensez à **venir récupérer vos nouvelles plaques** aux heures d'ouverture de nos services administratifs.
- Votre **attestation de modification d'adresse** doit être fournie à l'ensemble de vos interlocuteurs.
- Vous avez **des locataires ? Pensez à les prévenir** des changements apportés, et à leur fournir leur nouvelle plaque.

Vous êtes locataire

- **Rapprochez-vous de votre propriétaire** qui pourra vous fournir une attestation de modification d'adresse.

Entreprises et professionnels

- La modification d'adresse (**à ne pas confondre avec un changement d'adresse**) est à **signaler** au Centre des formalités des entreprises de la **Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la chambre des Métiers et de l'Artisanat** selon le cas. Ces centres se chargeront de transmettre ce changement aux organismes concernés.

Les organismes à prévenir :

- **Le service de la Préfecture en charge des cartes grises**
- **La CAF**
- **Vos fournisseurs d'énergie** (gaz, électricité, fioul...)
- **Vos fournisseurs de produits et services** (téléphonie, internet, livraison à domicile...)
- **Votre service bancaire**
- **La Sécurité Sociale** (CPAM, CNRACL, Cram, CGSS, etc.)
- **L'assurance maladie**
- **Les services des impôts**
- **Les caisses de retraite**
- ...

Campan Mag - Fleurissement des rues

Campan, ville fleurie

Si vous avez la **main verte** et que vous voulez qu'il y ait plus de plantes devant chez vous, c'est possible.

C'est le but de l'**opération de fleurissement de la ville de Campan**. Une démarche simple et accessible à toutes et tous dans laquelle nous pouvons vous accompagner.

Lancée au départ pour **répondre à notre engagement en faveur de l'environnement** et impliquant une promesse volontariste (zérophyto et tontes raisonnées), la Mairie souhaite désormais **encourager et promouvoir le développement de la végétalisation** du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative des habitants et des acteurs de la vie de notre commune.

Tout le monde peut participer en réalisant une simple demande auprès des services de la Mairie, par mail ou par courrier qui vous donnera le droit.

à un **permis de fleurissement** délivré par le Maire.

Au-delà d'embellir les façades et les rues, les objectifs de ce projet sont de **favoriser la présence**

du végétal en ville. Certaines essences devant être évitées, car trop envahissante ou pouvant causer des risques allergiques, une liste a été éditée. Elle est disponible à la Mairie ou sur notre site internet afin d'accompagner la démarche des citoyens.

Ces plantations permettent aussi de **retrouver le contact avec les voisins et les passants**. L'association Deths casaus de Campan, spécialisée dans l'entraide autour du jardinage peut vous accompagner.



Prendre soin les uns des autres

Au sein de la Mairie, le **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) est un établissement autonome chargé de mettre en œuvre la **politique sociale** de la commune.

Il dispose de **fonds propres**, alloués par la municipalité. Il est **constitué**, pour moitié d'élus de la commune et pour moitié de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Le CCAS réalise des actions **d'insertion**, de **soutien** pour les personnes âgées ou les familles, ainsi que des **actions sociales** à destination de la jeunesse.

Avec les deux années de crise que nous venons de traverser, les membres de cet organisme sont **attentifs aux attentes des administrés**.

À l'occasion d'un rendez-vous, le CCAS se propose d'**accompagner les usagers**, que cela soit pour faire le point sur leur **situation**, pour **étudier les aides** dont ils pourraient avoir besoin, ou le **suivi** et la **prise de contact** avec une personne en perte d'autonomie. Des **dossiers de demande d'aide sociale** peuvent être retirés à la Mairie sur simple demande.

Les missions du CCAS

Les missions obligatoires :

- Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale
- Lutte contre l'exclusion
- Domiciliation des personnes sans domicile dans le but de faire valoir leurs droits

Les missions facultatives :

- Attribution de bons alimentaires
- Prise en charge de certaines factures (électricité, eau, etc...)
- Actions d'animation, de soutien, d'accompagnement et d'orientation
- Lutte contre l'isolement et maintien du lien social



Aide à domicile

ADMR Campan

Avenue du Général Leclerc
65710 CAMPAN
Tél. : 05 62 91 61 14

Aide aux personnes âgées et vulnérables

Maison Départementale des solidarités du Haut-Adour

1, rue de Castelmouly
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
Tél. : 05 31 74 36 20

CCAS de Campan

Avenue du Général Leclerc
65710 CAMPAN
Tél. : 05 62 91 75 01

Portage des repas

CCHB

30, avenue Gêruzet
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
Tél. : 05 62 91 06 41

Informations seniors

Cellule Locale d'Information et de Coordination (CLIC)

1, rue de Castelmouly
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
Tél. : 05 62 91 08 81

Les rencontres du CCAS

Projet à l'initiative du CCAS de la commune de Campan, les **rencontres de Campan** ont dû être **reportées** avec l'apparition de la crise de la COVID19.

L'idée reste tout de même toujours ancrée et sera menée à bien **dès que possible**.

Ces rencontres permettront **de réunir des personnes isolées, âgées** ou ayant des **difficultés à se déplacer**.

Que cela soit avec les restaurateurs, les cafetiers ou les salles municipales, des moments **chaleureux**, de **partage** seront rapidement mis en place. Des **ateliers** et des **animations** pourront être proposés.

Vous pourrez retrouver prochainement de plus amples renseignements sur les dates et les lieux de ces futures rencontres.

Campan Mag - Campagne de Vaccination

Alors que nous nous sommes retrouvés confrontés à **deux années inédites** et angoissantes d'une gestion de crise avec l'explosion d'une **pandémie mondiale**, la Mairie a mis en place des outils afin de **faciliter l'accès des habitants à la vaccination**.



S'appuyant sur l'expertise de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et suite à la sollicitation des services du **Département** des Hautes-Pyrénées, la municipalité de Campan a accompagné au mieux les Campanoises et les Campanois.

Cette crise nous a permis de **mesurer l'effort de solidarité** et l'investissement des services de la commune, que cela soit administratifs, scolaires ou techniques.

Trois journées de vaccination ont ainsi été réalisées grâce à l'installation du **camion de Télé Imagerie Médicale**

Mobile (TIMM) mis à disposition par les services du département. Elles ont permis aux professionnels de santé de la vallée d'apporter leur savoir faire dans cette démarche.

357 personnes vaccinées en 2021.

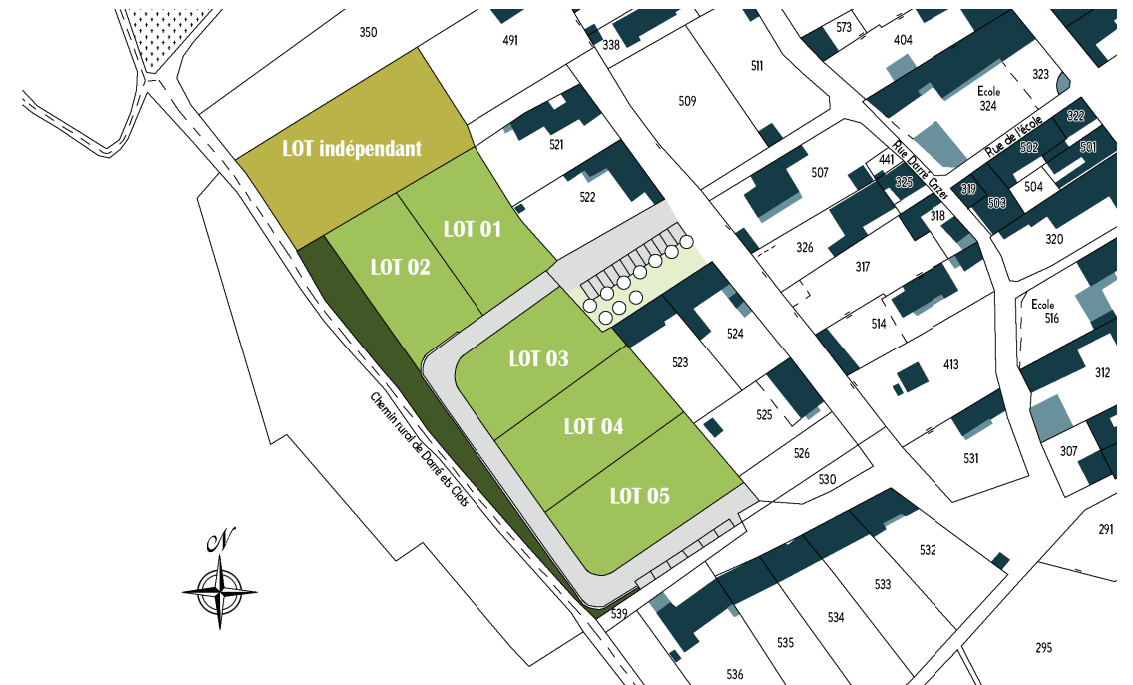
Que cela soit les **médecins** qui ont assuré les consultations ou les **infirmiers libéraux** qui ont souhaité réaliser la vaccination, ils ont toutes et tous fait preuve d'un **engagement exemplaire** au service de notre vallée.

De part leur investissement, les intervenants ont fait en sorte de **transformer cette journée de vaccination en un moment de convivialité**.

Si la crise semble derrière nous, l'expérience gagnée lors de cette gestion de crise restera et nul doute que **nous saurons faire face en cas de regain de l'épidémie**.



Un nouveau lotissement - Campan Mag



Aménagement d'un lotissement communal

Une étude est en cours pour la **création d'un lotissement communal**, chemin rural de Darré et Clots.

6 lots seront **viabilisés** pour permettre l'implantation de maisons individuelles. La superficie des terrains est d'ores et déjà définie, **3 lots de 900 m², 2 lots de 1 000 m² et un lot indépendant de 1 600 m²**.

Actuellement, les services de la mairie planchent avec le maître d'oeuvre sur la création des **permis d'aménager** et

préparent les dossiers de **consultation des entreprises** qui se verront attribuer les réalisations nécessaires à la viabilisation des terrains et qui devront mettre en oeuvre les travaux.

Le lancement des opérations est prévu entre la **fin de l'année 2022** et le début de l'année 2023.



Logements communaux

Les **menuiseries** du logement municipal, situé **rue des Bains Douches** ont été entièrement remplacées. L'utilisation de matériaux récents **évite une déperdition énergétique** et garantit une **meilleure isolation**.

Coût des travaux subventionnés :
38 000 €



Musée du patrimoine

La **réfection totale de la couverture du bâtiment du Musée du patrimoine** sera réalisée d'ici à la fin de l'été.

Coût estimatif des travaux : 12 500 €



Intempéries

Une fois encore, l'hiver a laissé des traces, les agents des services techniques ont dû réaliser des **travaux de remise en état des chemins** dégradés par le gel et la pluie et notamment par les deux épisodes climatiques du 10 décembre 2021 et du 10 janvier 2022. **Nids de poules, ravinements**, l'équipe technique a utilisé ses compétences pour **améliorer les conditions de circulation**. D'importants travaux de réparation sont prévus afin de remédier aux dégâts d'ici la fin de l'année.

Budget intempéries 2022 : 240 000 €

Des demandes d'aides au financement ont été déposées auprès de différents organismes.

Prévisions : afin d'éviter des écueils, une étude est lancée pour réaliser **l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques** ainsi que la rénovation complète de la voirie sur le chemin de Peyrehitte.

Rénovation d'un assainissement vieux de 50 ans à Payolle

Depuis le 14 mars, et pour une durée de 10 semaines, une **rénovation complète du réseau d'assainissement** de Payolle est en cours.

Ces travaux visent à **sauvegarder une station d'épuration** mise en service depuis peu et va permettre d'**éviter les pollutions** engendrées par la vétusté du réseau et d'éviter la **recupération des eaux parasites**.



Remplacement des compteurs d'eau individuels

Une campagne de **remplacement par des compteurs de nouvelle génération** (permettant le relevé à distance) va débuter : **400 installations d'ici la fin de l'année 2022**.

Dans la grande majorité des cas, la **présence des propriétaires n'est pas nécessaire**, les installations donnant sur la voie publique. Toutefois, au cas où votre présence serait requise, nous organiserons des rendez-vous.

Les relevés de compteurs ne seront plus diffusés dans les boîtes aux lettres.

Parallèlement à ces travaux, **deux grandes actions** vont être entreprises en 2022. La **création d'un schéma directeur de l'eau potable**, lié à celui de la défense incendie, qui va permettre de réaliser un **diagnostic complet** des installations afin d'améliorer leur fonctionnement.

De plus, des **compteurs seront installés en sortie de bassin** afin d'obtenir des relevés précis de consommation. Cette dernière démarche est destinée à **prévenir la présence de fuites** sur le réseau d'eau potable.

Autour du lac

La **digue** située sur la zone Ouest du lac va faire l'objet de **travaux de contrôle** et d'opérations de **sécurisation**.



Un **parking**, sous cette digue, est **mis à disposition par nos voisins**, afin de règlementer le stationnement sur le site.

Par ailleurs, une **signalétique** sur les parkings permettra de **guider les touristes** en les invitant à **respecter** les zones pastorales et notre environnement.



De plus, le déploiement d'un **nouveau mobilier urbain** répondra aux besoins de nos visiteurs.

D'ici la fin de l'année 2022, **Payolle deviendra** une agglomération.

Cette mesure cherche à atteindre plusieurs objectifs :

- **Identifier** les limites du site touristique.
- **Limiter la vitesse** à 50 Km/H.
- **Sécuriser** les voies de circulation.



Une nouvelle vision des vacances en France

Après deux années de pandémie, l'**organisation des vacances en France continue son évolution** vers de nouveaux modes de consommation. En effet, cette année plus que jamais, les **touristes veulent** se rendre vers des destinations où ils peuvent **passer du temps en extérieur**. Une envie qui va de pair avec la nouvelle grande tendance que sont les **vacances actives** promues par toutes les générations.

Partant de ce constat, la municipalité a continué son effort d'**aménagement des aires d'accueil**, pierres angulaires de la gestion du tourisme sur notre vallée.



Création de l'aire d'accueil des camping-cars

Afin d'encadrer le séjour des camping-caristes dans notre vallée, la commune a aménagé l'**aire d'accueil de Morère à Payolle** depuis l'été 2021.

Ces travaux ont apporté des **garanties de respect de l'activité** des prestataires privés du territoire, mais aussi de la **protection environnementale** du site. De plus, désormais, le territoire de la commune est règlementé afin de **lutter contre le stationnement sauvage**.

Les travaux réalisés :

- **Extension de tous les réseaux**
- **Terrassement et nettoyage** de la zone.
- Création d'une dalle de récupération **des eaux usées**.
- **Mise en service d'une borne** dédiée au paiement des nuitées, à la facturation de l'eau et à la gestion du site.

Coûts des travaux : 45 000 €



Campan Mag - Budget de la commune

La commune de Campan possède **plusieurs budgets** : Que cela soit la **gestion de la commune, l'eau et l'assainissement** ou même le **CCAS** qui possède son propre budget.

Ces budgets doivent être **équilibrés**, c'est à dire que **pour chaque euro dépensé**, la commune doit mettre en place **une recette équivalente**.

Budget de fonctionnement : Quels moyens au service des habitants

Les dépenses de fonctionnement permettent la **gestion quotidienne des services** de la Mairie et des administrés.

(La rémunération des personnels, les dépenses d'entretien, l'éclairage des rues, le sel de déneigement... Mais aussi le remboursement des emprunts)

Les recettes de fonctionnement proviennent de la **fiscalité locale** comme les taxes directes (foncier bâti et non bâti par exemple) mais aussi les **retrées d'argent liées au patrimoine** de la commune, (loyer des terrains...)

Si c'était votre foyer :

Les factures d'électricité, de gaz, les courses alimentaires, et votre salaire.

Budget d'investissement : Les projets en cours et à venir

Les dépenses d'investissement permettent de développer la commune, cet argent est utilisé pour l'acquisition d'un bien palpable ou non *(véhicule, terrain, mobilier, logiciels informatiques...)*

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des diverses **dotations et subventions**, que cela-soit du Département, de la Région, de l'État et/ou de l'Europe et des différents **emprunts réalisés**.

Si c'était votre foyer :

Le remboursement de vos dettes, l'installation d'une balançoire, et la contraction d'un emprunt bancaire, la revente d'un bien...

Une économie de 30 000 € ! La loi d'orientation des mobilités a confié aux régions le transport scolaire. La commune de Campan réalise donc une économie de 30 000 € sur le budget principal qui équilibrait une compétence qu'elle ne possédait pas.

Budget de la commune - Campan Mag

Budget de fonctionnement

Principal	3 820 000 €
Eau assainissement	510 000 €
TOTAL	4 330 000 €

Budget d'investissement

Principal	2 075 000 €
Eau assainissement	645 000 €
TOTAL	2 720 000 €

Les projets d'investissement 2022 : Créations de lieux de vie et d'agrément, projection vers l'avenir et entretien de l'existant

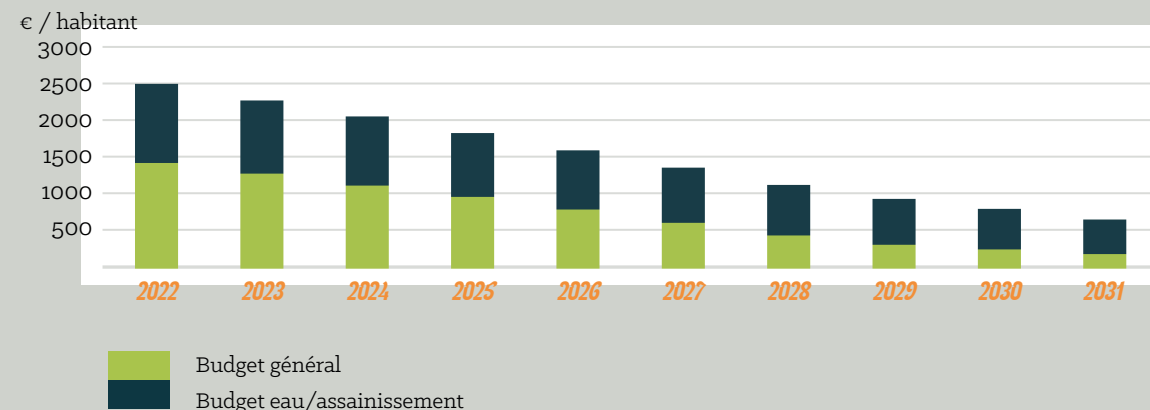
- **Renouvellement et réfection de la voirie** suite aux intempéries de décembre et janvier
- **Acquisition du terrain de la future école**
- **Rénovation réseaux assainissement et eau potable**

- **Aménagement parkings de Payolle**
- **Installation d'une Pumptrack**
- **Création d'un nouveau lotissement**
- **Améliorations pastorales et entretien des cabanes**

État de la dette de la commune de Campan - L'avenir à la baisse

La commune de Campan a **contracté des emprunts** afin de lui permettre de réaliser les investissements qui donnent vie à notre territoire, que cela soit la rénovation des salles municipales, la réfection de voirie ou du réseau d'eau potable...

- En **2022**, la dette globale s'élève à **3 450 000 €** soit **2 496 € / habitant**.
- En **2031**, cette dette sera de **897 000 €** soit **650 € / habitant**.



Champion du monde

Toutes nos félicitations à **Wilfrid JUMERE** du **Ski Club Campan**, champion du monde vétérans de Ski alpinisme le **4 mars 2022** à Piancavallo en Italie !



12 nations ont concouru sur les deux épreuves programmées : **la vertical race et la course individuelle.**

Destinée à un public «sénior» de plus de 35 ans au minimum, cette Coupe du Monde a permis au français de briller mais a surtout mis en avant **le talent des skieurs haut-pyrénéens.**

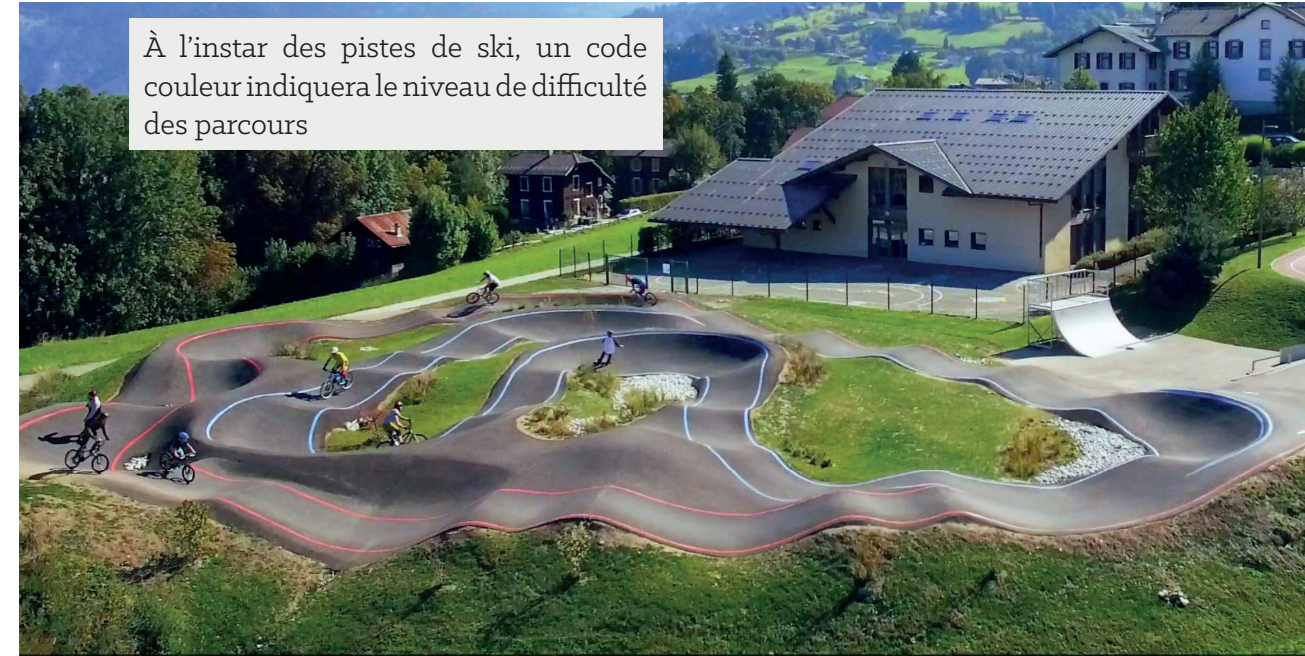
Wilfrid JUMERE, a conservé son titre dans la **catégorie des plus de 50 ans.** Pour la deuxième fois consécutive, le représentant du Ski Club Campan a remporté le **titre de champion du monde dans la course individuelle.**

La Pumptrack de Payolle

- La réalisation de la piste sur un terrain de **2 200 m²** a été confiée à l'entreprise SARL **Bikesolutions** de Grenoble, spécialisée dans le domaine.
- Montant des travaux : **156 000 €**
- **Livraison prévue juillet 2022.**
- Un **panneau signalétique** intégrera des astuces et conseils pour les débutants ainsi que le règlement de la zone.

Définition

Une pumptrack est un **espace de loisirs extérieur dédié aux engins à roues**, sans moteur. Si elle est principalement utilisée par les amateurs de vélo, que cela soit BMX ou VTT, **la piste peut accueillir toute sorte d'utilisateurs,**



À l'instar des pistes de ski, un code couleur indiquera le niveau de difficulté des parcours

trotinettes, skates et rollers sont les bienvenus.

Une pumptrack est bâtie sur un terrain composé d'un **ensemble de bosses et de virages**, sans aucun replat, et qui permet d'avancer sans avoir à pédaler. La technique consistant à réaliser des

mouvements de flexion et d'extension pour gagner de la vitesse.

Cette nouvelle **activité ludique et accessible à toutes et tous** s'adresse au plus grand nombre : enfants, adultes, débutants, riders pro...



Sur Campan, tous les emballages se trient !

Trier, c'est facile, si c'est un **emballage** ou si c'est du **papier**, on le dépose dans le **bac jaune**.

Les cartonnettes et briques alimentaires



Les papiers



Les emballages en métal



Les emballages en plastique



Le SYMAT est l'organisme en charge de la collecte des déchets sur notre territoire. Cherchant à **améliorer les points de collecte**, il va implanter des colonnes enterrées et semi-enterrées destinées à accueillir les déchets ménagers des habitants de la vallée de Campan (voir carte ci-dessous).

La **1^{ère} étape** des travaux se déroulera entre les mois de **Mai et Juin 2022**. Les **dernières colonnes** seront installées,

quant à elles à partir du mois de **Septembre**.

Par ailleurs, **3 réunions publiques** sont prévues. Le SYMAT viendra expliquer les **évolutions du service** de collecte de nos déchets.

- **mercredi 04 mai à 20h30 : La Séoube**
- **jeudi 05 mai à 20h30 : Sainte-Marie**
- **mercredi 11 mai à 20h30 : Campan**



Le Pastet



Retrouvez la recette de **Germaine Decap**, ancienne restauratrice, qui nous a malheureusement quittés. Elle a oeuvré pour la protection du patrimoine de la vallée de Campan.



Ingrédients (4 personnes)

- 2 litres de lait
- 250 g de beurre
- 500 g de farine de maïs
- 1 pincée de sel

Préparation (1 heure 20 minutes)

- 1 - Dans un faitout de taille conséquente, mettre la totalité du lait et saler.
- 2 - Verser la farine d'un bloc au milieu du lait.
- 3 - Placer la préparation sur un feu très doux et faire cuire à couvert pendant 2 heures et demi.
- 4 - Couper le beurre en dés de taille homogène.
- 5 - Au temps de cuisson écoulé, hors du feu, mélanger les cubes de beurre à la préparation.
- 6 - Bien mélanger pour obtenir une pâte homogène.
- 7 - Servir le plat chaud en coupelles.

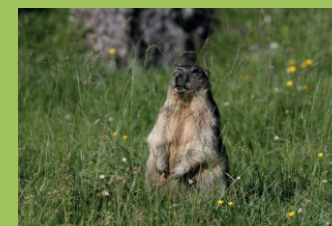
Histoire

Le Pastet est un **plat typique des villages et vallées des Pyrénées**. C'est en quelque sorte le plat du pauvre qui était servi, bien souvent, à tous les repas.

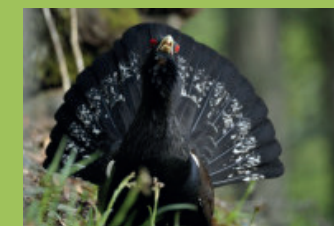
Sauras-tu reconnaître la faune locale ?



A : _____

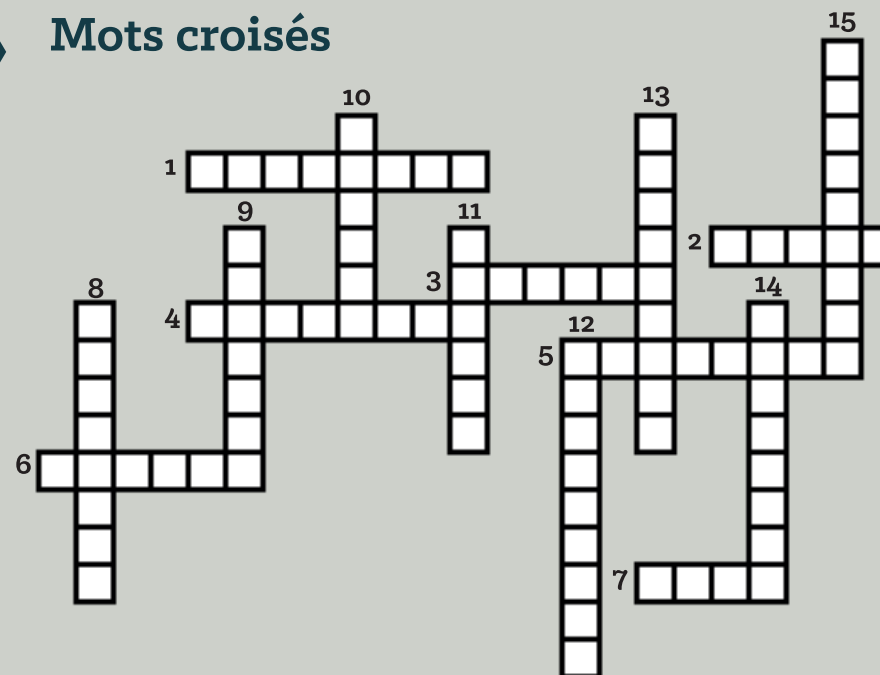


B : _____



C : _____

Mots croisés



Horizontal

1. Poupée grandeur nature
2. Divinité champêtre
3. Pâturage d'été en montagne
4. Chaîne montagneuse
5. Prairie réservée à l'alimentation du bétail
6. Espace allongé entre deux montagnes
7. Torrent pyrénéen

Vertical

08. Importante élévation de terrain
09. Lac de la commune de Campan
10. Marbre dont la couleur dominante est le vert
11. Taupe aquatique d'eau douce au pelage court
12. Parcours pour BMX en boucle fermée
13. Permettent de se déplacer sur de la neige épaisse
14. Personnage turbulent aimant plaisanter
15. Activité de plein air qui s'effectue à pied



Toutes les informations en cas de
crise majeure, je m'inscris :

www.campan.fr

Dans vos prochaines éditions :

- Le **distributeur de billets** de Ste-Marie
- **Focus sur le budget** de la commune
- Le règlement **d'affouage**
- Gestion des **baux emphytéotiques**
- La vie des **écoles**
- **Projet Vélo** à Sainte-Marie
- Positionnement de **Payolle**
- Un **forum** pour les associations
- **Les sentiers de Campan, les Roses de Campan**, bienvenue aux nouvelles associations
- Nettoyage du **Bagnet**
- **Et d'autres infos...**

Mairie de Campan
29, Rue Général Leclerc - 65710 CAMPAN
Tél. 05 62 91 75 01
www.campan.fr
Retrouvez nous sur Facebook @mairie de campan

